ABONNEMENT

Postc

Un an. 30 fr. Trois mois. 8

on s'abonne

A SAUMUR Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ **INSERTIONS**

Annonces, la ligne. . . . Faits divers, -

RÉSERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduc-

tion, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

Élections du 28 juillet 1889

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de SAUMUR Sud

M. LE D' BESNARD.

Vice-président de la Société des médecins de Maine-et-Loire.

Canton de Saumur Nord-Ouest

M. THOREAU,

Ancien président du Tribunal de commerce

Canton de Doué

M. BINEAU,

Maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

M. GRIGNON,

Maire de Louerre, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est

M. Louis RICHARD,

Avocat, ancien magistrat, docteur en droit.

Canton de Montreuil-Bellay

M. COUSCHER, Ancien président, conseiller sortant.

Canton de Vihiers

M. LE Vte G. DE LA SELLE

Président du Conseil d'arrondisssement de Saumur, conseiller sortant.

M. LE D' H. GODARD

Maire de Tigné, conseiller sortant.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Nous sommes heureux d'annoncer que l'accord est fait entre tous les Conservateurs de Maine-et-Loire, et, dès aujourd'hui, nous pouvons an-noncer que les Candidats proposés et soutenus par les Comités conservateurs, pour les Élections Législatives,

Angers, 100 circonscription: M. FAIRE OH-MICE AN OR MICHIGAN OF MANY

Angers, 2º circonscription: M. DE SOLAND.

Baugé: Général LACRETELLE. Cholet, 1" circonscription: M. DE

Cholet, 2º circonscription: M. DE LA BOURDONNAYE.

Saumur: M. BERGER. Segré: M. LEONCE DE TERVES. SAUMUR, 27 JUILLET

INFORMATIONS

LES CENDRES DE MARCEAU

L'exhumation des cendres de Marcean a eu lieu mercredi à Nice, au cimetière du château, en présence de M. Noël Parfait, député, délégué du gouvernement.

L'entrée du cimetière avait été interdite au public ; une équipe de maçons, après avoir enlevé la plaque du tombeau, découvrit bientôt un vase en terre rouge brisé, recouvrant une urne en faïence blanche, également brisée et pleine de terre et de charbon.

Au milieu de l'urne est une boîte en plomb dans laquelle se trouvent les cendres de Mar-

M. Noël Parfait a repris le train de minuit emportant avec lui les restes de Marceau.

Un procès-verbal a été dressé à la préfec-Le docteur Peton n'est pas républicain parut

Des documents lus, il résulte que Marceau, inhumé sur le champ de bataille, fut ensuite exhumé par les soins du gouverneur de Coblentz, et son corps incinéré. Les cendres furent mises dans une urne placée dans un tombeau qui permettait de le voir.

En 1804, des voleurs ayant ouvert l'urne, abandonnèrent les cendres sur place. Les autorités envoyèrent ces cendres à la sœur de Marceau, qui en fit trois parts: une pour la fiancée de Marceau; celle-ci, s'étant mariée plus tard, renvoya les cendres qui lui avaient été attribuées à la sœur du général. Une autre part fut donnée à la ville de Chartres, qui les plaça dans les fondations du soubassement de la statue de Marceau. La troisième part, gardée par la sœur de Marceau, a été ensevelie dans la tombe de cette dernière, trois ans après sa mort en 1834, par les soins des autorités et du consul de France.

PROTESTATION DES DESCENDANTS DE LA TOUR D'AUVERGNE

Le ministre de l'intérieur et M. Craux, préfet du Doubs, ont reçu hier un acte d'huissier signifié par M. Constant Percevault, au nom des descendants du premier grenadier de France, MM. Dupontavice de Heusse, pour protester contre la translation des cendres.

L'opposition porte les motifs suivants :

« Théophile-Malo de La Tour d'Auvergne Corret, premier grenadier de France, a été tué le 8 messidor an VIII, an combat de Neubourg (Bavière). Il a été inhumé au lieu de combat, au milieu des compagnons d'armes frappés comme lui. Et un monument, restauré en 1837, recouvre la sépulture.

» Le gouvernement ayant soumis aux Chambres un projet de loi pour la translation des cendres de Carnot, de Hoche, de Marceau et de Baudin, un amendement d'initiative parlementaire a étendu à La Tour d'Auvergne les honneurs de la translation.

» Tout en appréciant la pensée qui a inspiré cet amendement, les héritiers du premier grenadier de France ne croient pas devoir en accepter l'effet, mail che lleur II ang mol apple l

» Ils jugent que pour un héros modeste comme fut La Tour d'Auvergne, il n'y a pas de sépulture qui soit préférable au champ de bataille sur lequel reposent à côté de lui ceux qu'il anima de son exemple. »

Les descendants de La Tour d'Auvergne s'opposent à la translation projetée, leur qualité de représentant du premier grenadier de France n'étant pas contestable. ne was distalle ness de que son

L'EXTRADITION DU GÉNÉRAL BOULANGER

On a dit que, si le gouvernement traduisait le général devant un conseil de guerre, il demanderait à l'Angleterre l'extradition.

Que M. Thévenet soit capable de commettre cette nouvelle sottise, nous n'en doutons pas.

Mais, ce qui est certain, c'est que cet étonnant garde des sceaux se heurtera à un refus catégorique.

L'AFFAIRE DE LA RUE BONAPARTE

ARRESTATION DES ASSASSINS

L'avant-dernière nuit, vers trois heures, le bal de la rue de la Gaîté venait de prendre sin et, un à un, les danseurs quittaient l'établissement, quand soudain des agents se précipitèrent sur trois jeunes gens et, avant qu'ils puissent opposer résistance, les ligotèrent et les conduisirent dans une des chambres de sûreté du quai des Orfèvres.

M. Goron, aussitôt prévenu, se rendit près des trois prisonniers et procéda immédiatement à un interrogatoire sommaire.

Ils ont déclaré se nommer:

Henri Ribot, 21 ans, imprimeur (ayant déjà subi neuf condamnations);

Albert Jeantroux, dit la « Sardine », 18 ans, imprimeur (six condamnations);

Henri Pilet, 17 ans, garçon boucher.

Ces trois individus, aux diverses questions qui leur furent posées, opposèrent de vives dénégations. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, M. Goron les interrogea à part.

Il prit Pilet et lui persuada que ses deux complices l'avaient chargé.

« - C'est ainsi l s'écria le garçon boucher, eh! bfen, je vais manger le morceau.

» Oui, les deux assassins de Mme Kuhn sont Ribot et Jeantroux; et maintenant, je puis vous dire comment nous avons combiné l'affaire.

» Mon patron m'envoyait parfois livrer la viande à ses clients, ce qui m'a procuré l'occasion d'aller plusieurs fois rue Bonaparte, chez M. Le Guen, sénateur.

» J'avais pour copains Ribot et Jeantroux, et un jour qu'ils étaient dans la débine, je leur ai proposé d'aller chez la mère Kuhn, mais il était convenu qu'on ne ferait que lui barbotter l'argent de ses termes.

» L'affaire entendue, nous nous rendîmes tous les trois rue Bonaparte ; ils entrèrent dans la maison pendant que je restais dehors à faire le guet. vice als equit al amplique veros el suo

» C'est eux qui ont frappé la vieille, je ne l'ai su qu'après par les journaux. »

Après cette importante déclaration, M. Goron fit venir Ribot et Jeantroux, les pressa de questions et finalement obtint l'aveu complet du crime par ces deux misérables.

Dans la journée, Ribot, Jeantroux et Pilet ont été interrogés par M. Jolly, juge d'instruc-

Il paraîtrait qu'à peu près à la même heure on arrêtait à Montmartre un sieur Jules Behm, souteneur de la pire espèce, qui pourrait, diton, être un des complices de l'assassinat de Mme Kuhn.

ETRANGER

La Nouvelle Presse libre de Vienne constate que même la nouvelle de la visite du Czar à l'empereur Guillaume ne parvient pas à rassurer les esprits en Allemagne:

« On éprouve généralement l'impression que la politique d'Alexandre III a provoqué entre l'Allemagne et la Russie une scission que la psrsonne du Czar ne saurait guère réparer.

» La visite de l'empereur François Joseph précédera presque immédiatement celle du Czar, an symptôme presque démonstratif que l'alliance austro-allemande, si détestée en Russie, subsiste toujours. »

Berlin, 25 juillet.

Le Czar vient d'annoncer officiellement sa visite à Berlin pour la seconde quinzaine de septembre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉLECTIONS DU 28 JUILLET

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Saumur Sud: — Candidat: M. le D' BESNARD. — Vote à la Mairie.

Canton de Saumur Nord-Ouest. - Candidat: M. THOREAU. — Vote à l'école de garcons, rue du Roi-René.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est. — Candidat: M. Louis RICHARD. — Vote à l'école maternelle, rue de la Croix-Verte. Le scrutin sera ouvert depuis 7 heures du

matin jusqu'à 6 heures du soir.

Nous reproduisons la circulaire que M. le Dr BESNARD, candidat au Conseil général, adresse aux électeurs du canton Sud de Sau-

« Chers Concitoyens, Je me présente à vos suffrages, cédant aux sollicitations d'un grand nombre d'électeurs qui m'ont spontanément désigné comme candi-

dat au Conseil général. » Vous savez qui je suis : mes opinions libérales sont connues. Depuis trente ans que je vis au milieu de vous, vous avez pu juger mes paroles et mes actes.

» Si vous m'honorez de vos suffrages, j'apporterai dans l'exercice du mandat que vous m'aurez confié la modération et l'indépendance qui ont toujours été ma règle de conduite.

Ennemi des violences et des discussions stériles, hostile aux monopoles, aux persécutions et aux utopies, je serai tout aux affaires et je défendraivos intérêts sans parti-pris, sans passion, sans faiblesse.

» Répartir les impôts selon les lois de l'équité, multiplier et améliorer les voies de communication, adoucir les souffrances de l'agriculture en aidant ses progrès et favorisant les transactions commerciales, réprimer le vaga-bondage et les fraudes, maintenir entre nous tous l'union et la concorde par des relations de mutuelle bienveillance, tel sera le but constant de mes efforts.

» Dr BESNARD, » Vice-président de la Société des Médecins de Maine-et-Loire. »

AUX ÉLECTEURS

CANTON DE SAUMUR SUD

Messieurs et chers Concitoyens,

M. le Dr BESNARD, en se présentant à vos suffrages, n'est soutenu ni par des CLÉRICAUX, ni par des ANAR-CHISTES, mais par des hommes qui veulent le respect de la liberté et désirent un gouvernement honnête.

N'êtes-vous pas lassés de politique, de la politique actuelle surtout, à laquelle vos plus chères libertés et votre fortune ont toujours été sacrisontenent de la pire espèce, qui

Les idées révisionnistes dans la profession de foi d'un candidat de la Préfecture, recommandé par M. Bury, ne peuvent être qu'un appât électoral.

Le passé de M. BESNARD répond de

Votre confiance lui est acquise depuis longtemps, et il ne vient réclamer aujourd'hui que le concours des honnêtes gens de toutes nuances, qui songent au relèvement du pays.

Electeurs, votez pour le Docteur BESNARD. . In visite de l'empereur F

Pour le Comité libéral:

MM. Docteur RENOU; Docteur PERREAU; Docteur ROUSSEAU; Eugène LAM-BERT, banquier; RENÉ PERREAU, de Distré; BRÉCHIGNAC; PIMOT-BULEAU, de Varrains; Louis NAU, de Turquant; GARREAU-RATOUIS, RETIVEAU - LEGUAY; MOLLAY -DUVOLON, de Parnay; SALMON-HUMEAU, de Saumur; MENARD, propriétaire à Verrie; ADRIEN MILON, propriétaire à Chacé; BEAUFILS, propriétaire à Parnay; MAURICE-RETIVEAU, propriétaire à Montsoreau; ROFFAY, de Bagneux; GI-RARD-BOUVET; HUDEAU, de Fontevrault; TAVEAU-NICOLAS, de Bagneux; CHARLES LEROUX; GROS-BOIS, minotier à Saint-Florent.

Vu: Docteur BESNARD.

Élection au Conseil général CANTON DE SAUMUR NORD-OUEST

On nous apprend qu'il est distribué dans le canton Nord-Ouest des bulletins au nom du général Boulanger.

Nous croyons devoir prévenir les électeurs que le général Boulanger luimême a demandé qu'on ne votât pas pour lui dans les cantons où il ne se présentait pas.

Or, nous sommes certain qu'il ne se présente pas dans le canton Nord-Ouest de Saumur.

Dans un article du 26 juillet, notre confrère le Courrier de Saumur énumère les travaux accomplis par son client, le conseiller sortant du canton Nord-Ouest de Saumur, dans les communes de Saint-Clément et des Rosiers. Nous ne savons pas si ces communes sont satisfaites ou si elles ne paient les bienfaits qu'en noire ingratitude, mais on dit partout que Saint-Clément donnera beaucoup de voix contre son maire et que les Rosiers se disposent à voter en masse contre l'honorable conseiller qui y est pourtant bien connu.

Le Courrier ne nous détaille pas ce que son client a fait pour les communes de Saint-Martin et de Saint-Lambert, ni les services qu'il a rendus au quartier des Ponts, à Saumur, qui compte pourtant 600 électeurs et est un point très important du canton.

Il y a là une lacune regrettable et qui fait ombre au tableau.

Saumur, dans le quartier des Ponts, a depuis six ans été complètement délaissé, les routes y sont en un état déplorable. Cette fameuse levée qui devait protéger les habitants contre les inondations périodiques qui engendrent l'humidité, la fièvre et les maladies, n'a jamais été commencée, et cependant que d'argent a été dépensé pour des choses moins utiles!

Habitants du quartier des Ponts, vous avez la possibilité d'avoir un Conseiller général habitant votre ville. M. Thoreau sollicite vos suffrages; il a occupé à Saumur toutes les fonctions publiques où il est nécessaire d'être travailleur et capable; il aura de l'influence au Conseil général dont beaucoup de membres sont ses amis, il s'occupera de vos intérêts, il est conservateur et très libéral, les grandes affaires commerciales qu'il a maniées l'ont mis à la hauteur des idées nouvelles.

Enfin, il sera là sous votre main, prêt à donner un avis, à rendre un service si vous en

Electeurs du quartier des Ponts, votez pour M. E. THOREAU.

Élections au Conseil général

CANTON DE SAUMUR SUD

Monsieur le Rédacteur,

J'ai entendu dire hier, en ville, que la proclamation du docteur Peton était très habile, et allait lui assurer bien des suffrages. Cette appréciation m'a surpris; je l'ai relue, et je vous avone que je n'ai pu y voir autre chose que le boniment d'un charlatan qui se dit à part lui : « J'ai affaire à des badauds, disons-leur des sottises, ils n'y comprendront rien, et, en avant la musique! » Je vous serais reconnaissant si vous voulez me permettre de profiter de votre estimable journal pour faire part à mes concitoyens de quelques réflexions à ce sujet.

Le docteur Peton affirme qu'il a accepté à la suite de nombreuses sollicitations, malgré son désir de se tenir à l'écart des luttes politiques.

Que les badauds et les simples voient là une modestie du charlatan, c'est leur affaire; mais ce qui est bien plus clair, c'est que le docteur Peton et un grand nombre de ses amis regardent le Conseil général comme une arène où l'on s'occupe de luttes politiques.

Ou'il y ait dans le monde des luttes politiques, je le comprends et je l'accepte, mais ce ne doit pas être dans le sein d'un Conseil général; qu'un candidat ait l'impudence de dire à ses électeurs: Je me présente à vous pour que vous m'envoyez au Conseil général, afin de m'y mêler aux luttes politiques, que je n'aime pas, voilà ce que je ne comprends point, et j'ai bien le droit de dire que celui qui parle ainsi est ce charlatan qui compte bien sur la naïveté et l'inintelligence des badauds qui lui donneront

Il est républicain, le docteur Peton, il le dit, je le crois bien; mais je doute qu'il y reste longtemps. Et voici pourquoi:

Le docteur Peton n'est pas républicain parce que la République est une bonne chose; non, elle « n'est pas exempte de reproches »; mais il est républicain, le docteur Peton, parce que les monarchies ont fait des fautes. Pauvre docteur Peton! Je lui souhaite d'avoir à sa fortune un fondement plus solide que celui de ses opinions politiques. Mais il n'est pas nécessaire de réfléchir pour être républicain, on sait cela depuis longtemps | Comment | docteur Peton, on peut améliorer la République, dites-vous, en révisant la Constitution! Mais, malheureux, vous ne voyez donc pas que, par là, vous faites à la République le plus sanglant outrage! Si pour améliorer la République il faut changer la Constitution, c'est donc qu'elle est mauvaise en elle-même et par principe; car les fautes chez elle sont nécessaires, absolument comme il est nécessaire aux boîteux de boîter. Tandis que si les monarchies ont fait des fautes, cela

ne prouve pas que la Monarchie soit mauvaise en elle-même.

Absolument comme vous, docteur, bien instruit en médecine, vous pouvez faire des fautes sans avoir de mauvais principes; et vous avouerez avec moi qu'il est plus facile de tirer parti d'un homme, fût-il docteur, qui a fait des fautes, que d'un homme qui a de mauvais prin-

Il a une manière à lui de comprendre la République, le docteur Peton; mais elle est jolie sa manière. Notons d'abord que le docteur Peton admet comme un mal nécessaire que tous les gouvernements doivent nous diviser. Pas de gouvernement sans division, et la République est le meilleur des gouvernements, non pas parce qu'il réunit les citoyens, mais parce qu'il les divise le moins; autrement dit: un gouvernement c'est une chose qui divise; une République c'est une chose qui divise moins que les autres. Il est fort en politique, le docteur Peton ! Ce n'est pas tout: le docteur Peton veut donner des preuves de la force de division qu'il y a dans la République; et soit par peur de faire le jour sur une question si intéressante, soit parce que le temps lui a manqué, il écrit une phrase que ni ses lecteurs ni lui ne comprendront jamais, assurément.

Tous les Français, dit-il, peuvent trouver leur place dans la République (la sienne), à condition d'y rentrer avec sincérité. En France, on avait cru jusqu'à ce jour que pour rentrer quelque part, il fallait en être sorti; mais au XIXº siècle le docteur Peton a trouvé cela suranné, et sa République, comme il la comprend. est bien plus simple; il dit donc à ses badauds: Venez, venez dans ma République, c'est la seule bonne, entrez, vous trouverez place assurément, mais à une condition, c'est que sans en être sortis vous y rentrerez avec sincérité.

Voyez-vous d'ici le docteur Peton entrant avec sincérité dans sa République! J'suis pas curieux, mais je voudrais bien voir çà.

Le docteur Peton, après avoir dit sa manière d'entendre la République en général, dit comment il servira ses concitoyens s'il est leur représentant, d'autres diraient s'il avait l'honneur de les représenter; mais, entre charlatans, on ne se gêne pas tant. N'est-ce pas Mangin qui disait aux badands qui entouraient sa voiture : « Si je vous disais que mes crayons sont excellents, vous ne m'en achèteriez pas un; mais vous voyez mon casque et mon grand sabre, et vous m'achetez toute ma boutique; vous n'êtes que des imbéciles... En avant la musique! » Et il vendait ses crayons...

Bref, le docteur Peton s'occupe depuis longtemps d'agriculture et de viticulture! Peste! Il est donc vieux, le docteur Peton? Non, mais chez lui les années sont plus longues que chez les autres peut-être. Vous exagérez, me dirat-on, il n'en faisait pas son occupation ordinaire, mais de temps en temps il lisait le jour-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par Léon LECONTE

PREMIÈRE PARTIE

Dr. RESTARD, vandidat am Conseil répéral. THE STATE OF THE S

(Suite)

Le juge de paix, l'index de la main droite posé sur son menton, examinait M. Saint-Hélier pendant sa déposition. Il prit un air indifférent.

-- Votre garde et M. Aubierge assistaientils à ce conciliabule? demanda-t-il négligemparoles of me seres.

- Non, monsieur. Ils étaient restés, je crois, un peu en arrière, avec les autres chasseurs. Je n'y ai pas trop fait attention... Vous savez peut-être, d'ailleurs, que je suis myope?...

- Je le sais... Et pendant que vous teniez ainsi conseil avec vos amis, quelqu'un d'eux, — quelqu'un ou quelques-uns — n'a-t-il pas exprimé une opinion sur l'auteur ou les auteurs probables de... l'accident.

Le vieillard devint pâle et sentit la sueur de

l'angoisse perler à son front.

- Si I balbutia-t-il, si, monsieur I

— Que disait-on?

- Que la balle pouvait bien venir de... de Paul Aubierge, sinon de mon garde.

— Mais pourquoi soupconner l'un ou l'autre? Il n'y avait pourtant aucun motif de le faire, je suppose?...

- Pardonnez-moi, il y en avait un! soupira M. Saint-Hélier, mais des plus futiles, comme vous allez le voir.

Et le vieillard, d'une voix tremblante, raconta au juge de paix la discussion malencontreuse qui avait troublé le déjeuner, et les paroles regrettables qui s'en étaient suivies.

- Il y a eu donc, ceci est acquis, menace adressée à Danelin par Paul Aubierge!

- Menace dictée par l'impatience et la colère... Menace en l'air...

- Qui retombe sur la tête de son auteur, vous le voyez, répliqua le juge de paix.

En ce moment, un certain mouvement se sit dans le corridor voisin du cabinet. Presqu'en même temps on frappa à la porte. M. Saint-Hélier ouvrit.

Un domestique annonça le médecin et le juge d'instruction.

Ce dernier, M. Puyluret, de quelques années plus jeune que M. Saint-Hélier, était un ancien condisciple de celui-ci dont il était resté l'ami. Tous deux avaient continué de se voir de temps à autre, et le juge d'instruction, s'il n'en avait pas été empêché, aurait dû être un des convives de la veille.

Quoique d'une intelligence assez ordinaire, il n'en remplissait pas moins très suffisamment les fonctions qui lui avaient été dévolues. A la vérité, on lui avait accordé cet emploi un peu comme bâton de maréchal de sa longue carrière d'avocat.

Au physique, c'était un homme d'aspect assez chétif, mais jamais malade, grâce peutêtre à un régime sévère. Son front était complètement chauve; aussi portait-il perruque, et cela depuis l'âge de quarante ans. Il marchait un peu voûté et d'un pas saccadé, ayant fait, paraît-il, une maladie nerveuse dans sa jeunesse. Il avait la bouche large et bienveillante, le menton carré, de grandes oreilles et un nez très recourbé, continuellement surmonté de grosses lunettes d'or.

Le D' Gérard était un petit homme de cinquante-six ans, d'un embonpoint raisonnable et déjà tout gris. Il avait une figure souriante.

des yeux gais d'un bleu verdâtre, une bouche pas trop grande, dont les dents déjà usées, en apparence, tant elles étaient courtes, avaient, depuis longtemps, perdu leur blancheur; de longs favoris, blancs comme la neige, tombaient de chaque côté de son visage rose et rasé tous les jours. Gaieté, vivacité - pétulance même — le tout uni au dévouement et à la bonté, telles étaient les qualités morales du brave docteur dont la science et le talent pratique n'étaient du reste pas discutables. On eût pu le définir: un homme devenu savant et resté enfant.

— Qui se fût jamais attendu à une chose pareille, mon pauvre ami I dit le juge d'instruction en serrant la main de M. Saint-Hélier.

Hélas l à qui le dis-tu l s'écria le vieillard avec des larmes dans la voix, tu me vois

néanti, désespéré! — Bah! dit le D' Gérard, tout n'est pas anéanti, désespéré l perdu, ce me semble... Voyons mon cher monsieur, reprenez votre calme, que diable! Le dernier mot n'est pas dit!

Puyluret et le médecin s'assirent. - Je regrette de tout mon cœur d'être obligé de poursuivre cette triste affaire, murmura le juge d'instruction, mais...

nal et demandait à ses clients ce qu'il tallait nenser de la récolte et de la vendange. Je le venx bien, mais alors il ne doit pas être fort au courant de ces questions, et je crois bien que ses connaissances à ce sujet ne sont point de nature à rassurer ses futurs électeurs s'ils le sont. En tout cas, de deux choses l'une: on le docteur Peton est fort en agriculture et en viticulture à cause de ses études antérieures, et alors il ne doit pas être très fort en médecine, car ces genres d'occupations sont bien différents, et le docteur Peton n'est pas un genre universel; ou bien il est fort en médecine, et alors il ne l'est guère en agriculture et en viticulture. Dans le premier cas, tant pis nour les cultivateurs ; dans le second, tant pis pour les clients.

C'est égal, il est bon homme, le docteur peton; il a dit qu'il ne négligerait rien pour protéger et favoriser les travailleurs des campagnes... Quel dévouement! Entendez-vous, travailleurs de la ville sur qui il compte pour son élection: il s'occupera des travailleurs de la campagne. Aussi pourquoi n'êtes-vous pas tous occupés d'agriculture et de viticulture?

Les électeurs de Saumur, trois fois en dix ans, l'ont envoyé siéger au Conseil municipal, lui, le docteur Peton. Oui, il a siégé au Conseil municipal! Il a siégé, et il siégera encore quelque temps! Un service si exceptionnel mérite mieux qu'une place au Conseil général; mais le docteur Peton est modeste. Il devrait dire cependant que sur les 3,000 électeurs de Saumur, il y en a un bon tiers qui l'ont prié de siéger ailleurs! Mais des électeurs qui ne comprennent pas la République comme il la comprend, qu'est-ce que cela? Quantité négligeable!

Mais le docteur Peton fera des efforts: il tendra à représenter dignement les électeurs de Saumur, et à soutenir avec fermeté les aspirations de notre belle cité.

Voyez-vous d'ici le docteur Peton soutenant les aspirations de la belle cité! Quel pilier! Mais, docteur, vous n'y pensez pas! Il y a dans la cité des aspirations tout opposées! Il y en a qui aspirent à voir la République telle que vous la comprenez, et d'autres qui aspirent à en être au plus tôt débarrassés; il y en a qui aspirent à voir la liberté telle que vous la comprenez, et d'autres qui aspirent à voir la vraie liberté, qui n'est pas celle que vous connaissez; il y en a qui aspirent à être servis jusqu'à la fin de leurs jours par ceux qui siègent avec vous dans le Conseil municipal, et d'autres qui aspirent ardemment à vous voir déguerpir au plus tôt; il y en a qui aspirent... Je n'en finirais pas de vous dire les aspirations opposées de notre belle cité, et vraiment je vous plains de vous trouver entre de pareilles aspirations. Vous me paraissez devoir ressembler d'ici peu à ces pauvres malheureux qui au XVIe siècle étaient tirés à quatre chevaux.

Je vous en fais d'avance mes bien sincères condoléances...

Mais vous souriez, docteur, et vous vous dites: Bah! ces conservateurs, ils ne comprennent pas la République comme je la comprends. Ah! s'ils pouvaient... mais non, ils ne comprennent pas, autrement ils y trouveraient place à la seule condition d'y rentrer. X.

tux Electeurs

Dans 14 départements acquis aux conservateurs, les contribuables paient, pour les dépenses communales et par tête, 4 fr. 03.

Dans 20 départements mixtes, où les forces se balancent, les contribuables paient 7 fr. 50.

Dans les autres départements, où les radicaux et opportunistes sont tout-puissants, la charge des contribuables est de 12 fr. 45 par tête.

Quand les conservateurs étaient encore au pouvoir, les Français payaient par tête 83 fr. d'impôts, et aujourd'hui, c'est 120 fr., tout en contractant, chaque année, une nouvelle dette de plus de 500 millions.

Voilà l'avantage que nous avons à être gouvernés par les républicains!!!

int finality i fester.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR 28 ET 29 JUILLET

1er jour, Dimanche 28 juillet

Prix du Fagot, courses de haies (gentlemen), un objet d'art au premier et un panier de champagne au second; les entrées au premier.

Prix de la Loire, course de haies handicap militaire, un objet d'art d'une valeur de 400 fr., pour des chevaux de l'École de cavalerie, montés par des officiers de l'École.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, cross-country steeple-chase handicap (gentlemen), 2,500 francs.

Prix du Château de Marson, steeple-chase militaire (2º série), un objet d'art d'une valeur de 300 fr., pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État.

Prix du Cercle Saint-Hubert, grand steeplechase (handicap), 1,500 francs.

Rallye-Paper, un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de grosse cavalerie (cuirassiers, dragons), montant leurs chevaux d'armes.

2º jour, Lundi 29 juillet

Crosse-country (steeple-chase), un objet d'art ajouté à une poule de 50 fr. au premier et un panier de champagne au second.

Prix des Bruyères (course de haies, handicap), 4,000 francs.

Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un objet d'art d'une valeur de 400 fr., pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant

Le devoir avant tout! répondit M. Saint-Hélier. Telle a été toujours la règle de ma vie, qu'elle le soit jusqu'à la fin. Ne pensons pas à moi!

Et, malgré lui, pourtant, un profond soupir s'exhala de sa poitrine oppressée.

- Maintenant, dit Puyluret, les deux coudes sur les bras de son fauteuil, raconte-moi exactement ce qui s'est passé...

Tandis qu'il parlait, son regard affectueux allait au vieillard, semblant vouloir le consoler et l'encourager.

Pour éviter à M. Saint-Hélier un surcroît d'émotion, interrompit le juge de paix, je demande à M. le juge d'instruction la permission de répéter ici la déposition qu'il vient de me faire, en présence de M. le maire d'Ingleville.

Le père Cauchat salua en se rengorgeant.

Soit, répliqua Puyluret, j'y consens. Parlez, monsieur Odiève.

En peu de mots, d'une façon nette et précise, le juge de paix exposa à M. Puyluret ce que M. Saint-Hélier venait de lui déclarer, à lui-même, l'instant d'auparavant. Il sut le faire d'une manière impartiale, quoiqu'en soulignant chaque détail. — Lorsqu'il eut fini, Puyluret s'inclina comme pour le remercier et le complimenter à la fois.

Puis, s'adressant à M. Saint-Hélier:

- Veuille faire appeler le garde, à présent, dit-il.

Le vieillard appuya sur un timbre. Un domestique parut.

Dites à Callois de venir, commanda-t-il.

Puyluret se pencha vers lui.

— Je suis forcé, dit-il en souriant, de te recommander de n'échanger avec ton garde aucun mot, aucun regard pendant sa déposition.

Bien! maintenant me voilà tranquille.

Callois entra, saluant à la ronde, l'air naturel.

Depuis son retour au château, il avait remarqué une chose: c'est que l'un des deux gendarmes semblait avoir constamment l'œil sur lui, pendant que son camarade semblait observer Paul Aubierge. Afin de prouver qu'il n'avait nul désir d'entretenir le jeune peintre en particulier, Callois se rapprocha peu à peu et sans affectation du gendarme et se mit à causer tranquillement avec lui.

(A suivre.)

jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (4° série), 2,600 fr.

Prix de Consolation (steeple-chase), 1,000 francs offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour chevaux de 4 ans et audessus, le gagnant à réclamer pour 3,000 fr.

Rallye-Paper, un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de cavalerie légère, montant leurs chevaux d'armes.

Mardi 30 juillet, Tir aux Pigeons.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT Train de plaisir pour Paris

A l'occasion de l'Exposition universelle, l'administration des chemins de fer de l'État mettra en marche, les 1er et 2 août 1889, deux trains de plaisir à des prix exceptionnellement réduits.

Le public trouvera dès maintenant tous renseignements utiles au sujet de ces trains dans les gares du réseau de l'État et sur les affiches apposées dans ces gares et dans les localités.

CHAPELLE DE N.-D. DES ARDILLIERS

Dimanche 28 juillet. — Fête de Sainte Marie

Madeleine.

4re messe à 6 heures 1/4; — grand'messe chantée à l'autel de la Grotte, et suivie de l'exposition de la sainte relique à 8 heures.

Vêpres et vénération de la sainte relique à 2 heures.

A 7 heures 4/2, complies; sermon prêché par le R. P. Roger, supérieur des missionnaires de N.-D., et salut solennel.

FOULON ET BERTHIER

Voici quelques bonnes réflexions à ajouter à l'éphéméride qui a paru dans un de nos derniers numéros, à propos du supplice, en 1789, de notre compatriote, le malheureux Foulon, et de son gendre Berthier:

Ce vieillard de 74 ans, Foulon, qui subit avec tant de noble fierté les injures d'un peuple qui le traitait de concussionnaire, venait de dépenser soixante mille livres de ses deniers en un seul hiver, pour faire vivre les pauvres.

Son gendre, M. Berthier, que le peuple ameuté abreuva de tant de reproches, était le fonctionnaire qui, par un travail assidu, rapporte M. Taine, a cadastré l'Ile de France, pour égaliser la taille. ce qui avait réduit d'un huitième, puis d'un quart, les cotes surchargées; mais il y a plus: en cette année 1789, il envoya chez·lui et dans toute sa Généralité des approvisionnements de blé et de riz, achetés en partie de ses propres deniers, et les fit distribuer aux indigents, ou vendre au-dessous du cours.

Et on le massacra comme accapareur, lui qui n'a jamais acheté ou vendu un grain de blé; mais qui en a tant donné!

Devant l'église Saint-Merry, quand on l'abreuva d'outrages sanglants: « Je croirais, dit-il, l'avanie dont je suis l'objet sans exemple, si Jésus-Christ n'en avait éprouvé de plus sanglantes; il était Dieu, et je ne suis qu'un homme. »

Ceci est cité au Tome II des Mémoires de M. Bailly, apologiste de la Révolution.

Au moment d'être pendu, il se défendit en gentilhomme qui veut périr les armes à la main, prit le fusil d'un agresseur et mourut percé de coups.

La mort de ces deux chrétiens a jeté pour l'histoire un discrédit éternel sur le 14 juillet; le pétrole et les lampions ne feront que l'accentuer.

INSTITUTRICES SANS EMPLOI

Voici encore une nouvelle constatation du nombre de malheureuses jeunes filles qui ne peuvent, malgré l'instruction qu'elles ont reçue, trouver d'emploi.

L'administration des Postes et Télégraphes vient d'ouvrir un concours pour quelques places réservées aux femmes et qui se trouvaient vacantes. Il y avait soixante-dix places à donner, il s'est présenté huit cents postulantes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 juillet 1889. Le marché est ferme au début. On ouvre à 84.05 sur le 3 0/0; mais ces dispositions ne persistent pas; en clôture on revient à 83.92. Le 4 1/2 0/0 cote 104.87.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,252.50. La Société Générale fait 452.50, la Banque d'Escompte 502.50, la Banque de Paris et des Pays-

Bas 744.25.

A la veille de l'émission des 357.894 obligations à lots de Panama, il importe d'examiner les avantages que tireront de cette émission les portions d'actions et obligations anciennes de la Compagnie. En autorisant la négociation des obligations non placées à la date de la mise en liquidation de la Société et en faisant disparaître la limitation de prix fixée par la loi de 4888, le Parlement a nettement indiqué aux porteurs de titres qu'il lui serait impossible désormais de leur accorder rien de plus et que, s'ils ne profitaient pas de cette dernière faveur, sans exemple dans notre histoire financière, ils ne pourraient s'en prendre qu'à euxmèmes de la ruine de leurs éspérances. Si l'émission du 27 juillet obtient un grand succès, la tâche du liquidateur sera singulièrement facilitée. Celui-ci sera en effet, en position dn stipuler des conditions plus avantageuses en faveur des anciens titres. Si, au contraire, les porteurs s'abstiennent, les actions et obligations n'auront plus rien à attendre.

Et ce n'est pas un sacrifice que l'on demande aux intéressés puisque, par un simple versement de 105 fr., ils s'assurent la chance de lots considérables et qu'en aucun cas le remboursement ne peut être inférieur à 400. Tous souscriront donc sans hésiter

souscriront donc sans hésiter.

Le Tour Eiffel, admise aujourd'hui à la cote officielle, se négocie à 900.

L'obligation des Chemins Economiques fait 376.

Comme une sensitive...

... dont la corolle, à peine effleurée, se penche, flétrie sur sa tige, la beauté de la femme se déflore au moindre contact, et le plus séduisant visage peut, en quelques jours, perdre tout son charme et toute sa grâce. La plus fréquente cause de ces tristes résultats consiste dans la perte prématurée des dents... On a une dentition fraîche et solide... à quoi bon la soigner? Et bientôt de petits points noirs apparaissent sur l'émail de nos dents et voilà la carie qui commence son œuvre! Rien n'est pourtant plus facile que d'éviter ce mal terrible en faisant un usage suivi de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac, dont la réputation est universelle, et qui conservera toujours à vos dents leur blancheur, à yotre haleine sa pureté, et toute leur fraîcheur à vos gencives...

Agent Général : A. SEGUIN, BÖRDEAUX

Elixir: 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre: 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte: 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE DE A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczema, Démangeaisons, Chute des cheseum

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrès . . . 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — . . . 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — . . . 2 » le litre.

Verre compris.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mêtre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mêtres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M AVENIER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de Mº LE BARON, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer MAISON AVEC JARDIN

ET DÉPENDANCES Au Pont-Fouchard, commune de de Bagneux,

Entre la route actuelle et l'ancienne route de Doué,

D'UNE VALEUR LOCATIVE de 500 fr. S'adresser à Me LE BARON.

Etude de Me BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1er novembre 1889,

UNE MAISON Située sur les bords de la Loire

AVEC GRAND JARDIN D'UN TRÈS BON RAPPORT

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M° BEAUmont, notaire. (628)

Étude de Me VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire).

PAR ADJUDICATION

En une maison située aux Roches, commune de Fontevrault, par le ministère de Me VERLET, notaire à Fontevrault, le DIMANCHE 28 JUILLET 4889, à midi:

4° D'un FONDS de COMMERCE de marchand de grains, beurre et

2º D'un FONDS de COMMERCE de marchand d'épicerie, mercerie et rouennerie

3º Du MATÉRIEL dépendant des fonds de commerce et des mar-

chandises en magasin; 4° Et de divers MEUBLES MEU-BLANTS et OBJETS MOBILIERS;

Le tout dépendant de la communauté d entre M. et Mme Plumereau.

A VENDRE

UNE BOUTIQUE DE CHARRON-FORGERON

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, nº 49, en face la Caisse d'Epargne.

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir,



CIDRES

De Bretagne et de Normandie

CHANGEMENT de DOMICILE.

Mmc ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Norman-

Désormais, elle fera fabriquer ellemême le cidre qu'elle livre à la con-

On trouvera aussi des cidres de 1er choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, nº 21 bis.

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. Baltet, Bergman, Chatenay, Correvon, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

SAINTE-GENEVIÈVE

10, rue du Marché-Noir, Saumur.

Capisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumnr qu'elle vient d'ouvrir, 10, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de Laines, Soies, Caneyas et tous les Articles s'y rattachant.

M^{mc} NOEL se charge aussi de tous les Dessins et Trayaux de

TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846. PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs à

des prix déflant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre. pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Echanges et Location de

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos

droits et à queue.

CHIRURGIEN - DENTISTE 68, Quai de Limoges

quis la timide lours jours par ceux qui

LIGNE D'ORLEANS

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de Paul GODET.

EAU DE TOILETTE

de l'Abbaye de SOULAC (Gironde) DOM MAGUELONNE (Pricur)

L'EAU DE TOILETTE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVETAINS possède toutes les qualités toniques, rafratchissantes et adoucissantes; par son action salutaire elle ravive la peau et pénètre sous l'épiderme, conserve l'éclat, la fraicheur et préserve de toutes les affections cutanées du hâle et des taches de rousseur.

MODE D'EMPLOI. — Quelques gouttes versées dans l'eau suffisent pour donner à la peau un arome et un parfum délicieux. C'est en pénétrant dans le tissu dermal que notre cosmétique assure l'hygiène.

Employée dans le bain et en ablutions, elle favoise les plus importantes fonctions du derme, régénère l'organisme et laisse au corps la fraicheur, le bien-être et la force.

Produit incomparable. L'essayer c'est l'adopter



Produit incomparable. L'essayer c'est l'adopter Pabriquée par le Prieur DOM MAGUELONNE Se trouve chez tous les parfumeurs, coiffeurs, pharmaciens et merciers.

Le concessionnaire général : J. BIJON Aîné, Bordeaux

Dépôt à Saumur, chez M. Machet, parfumeur, place de la Bilange.

DE SAUMUR

LIGNE DE L'ETAT

STATIONS	Miz ma		Min		Mis	tin	Expr. matin		in. tin	On		Expr.	Expr.		nn. oir
Paris			37	(A)			7 55			12	50	7 55	8 30	11	25
Chartres	6	*	31.		-			10	5	2	51		10 16	1	- 0
Château-du-Loir	10	13	716		-		12 30	1	58	6	35			4	50
Noyant-Méon	11	20	811				»	3	8	7	40		20	5	54
Linières-Bouton	11	29	110		Dr.		»	3	17	7	49	>>	»	6	4
Vernantes	11	43			-		D	3	30	8	>>	»))	6	13
Blou	11	54			17.03		w	3	41		10	»	1 »	6	23
Vivy	12	2	100				»	3	49	8	17	»	D	6	31
SAUMUR (Orl.)			100		1		Total Same		140		1	MARKET IN		73	20
	12						1 41	14	2		29	1 48			42
(départ)	12						1 47		14	8	34	1 54	2 28	6	53
Nantilly (arrivée)	12	31	100)	4	22	8	41	»	»	7	
SAUMUR (Etat)							»	And			u.		>>	J.	
(arrivée)	12	41					THE REAL PROPERTY.	4	34		51	D	D	7	11
(départ)			8			37		4	11	8	30		- 1 5	6	50
Nantilly (départ)			8		10	44		4	23		43		20	7	3
Chacé-Varrains			8		10	52	- 2	4	29	8	49		1000	7	9
Brézé-Saint-Cyr	13		9		11	0.	0 10	4	37	. 8	56		2	7	17
Montreuil-Bellay	i.		9	19	11	24		4	57		11	2 22	2 59		29
Thouars			100		11	57					37	2 44			0.0
Niort	101				3	58			42			4 31		10	32
Saintes	1				1		6 30		52			6 12	1.0	2	3
Bordeaux			1 3		7		9 52	3	34			9	11 13	4	54

STATI ONS	Mix mat						Expr. matin	Mi	xte ir		in.			Expr.	Exp	
Bordeaux	7 1	T			75]	,	5 40		411	8	20				3	
Saintes	7 11	111	15	В	7	15	9 9		HQ.	11	39			Wivite		43
Niort		- 8	1	1 3	9	32	11			2	5	5	30	8 10	8	29
Thouars	III.		6	5	12	11	12 47	4	35	4	15	8	21	9 59		46
Montreuil-Bellay	9	35	6	38	-		1 9	2	37	4	55	9	6	10 32	11	15
Brézé-Saint-Cyr	9	55	7	18			»	2	50	5	18	9	41	u		
Chacé-Varrains	10	7	7	27	-119		2)	2 3	57	5	26	9	49	ng veri		
Vantilly (arrivée)	10	13	7	34	200		10.00	3	2	5	31	9	55	D		
SAUMUR (Etat)	1.321			П	Mix	-				77	. 7			VS108		
(arrivée)	10	22	7	45	ma	tın	1 4	3 2	13	5	42	10	3) »	div	
(départ)			7	25	11	25	»	2	52	5	20			ν .		
Vantilly (départ)	3463		7	38	11	36)	3	3	5	33	3(9)		>		
SAUMUR (Orl.)	entine			n	900											
(arrivée)			7	47	11	44	1 36		11	5	41			10 59		46
(départ)	19		7	57	11	54	1 42	3	15		45		EVE	11 7	11	53
Vivy	1 -11		8	10	12	10	»	3	27		59			»	E4430	
Blou	10.55		8	19	12	19	>>	3	35	6	8			. »	A GR	
Vernantes	17 1		8	32	12	33		3	46		20	2 21	1	»		
Linières-Bouton	di		8	45	12	46	»	3	57		32))		
Novant-Méon	27.14	660)	8	59				4	9		44	101		11 44		10
Château-du-Loir	100		10	10		9	2 58		22		58	Ti-		12 26		19
Chartres	100		2	47			5 54		26		4			3 26 5 10	100	05
Paris Paris	THE TH		5	25	111		7 30		50		27	31	13//4		1	45
out downs due	0	- 8	S	ir			soir	S	oir	ma	un	SC	ir	matin	'ma	un

The Later Control	-			11 woller	bank.		
all of a	SAUM	UR —	PORT-	BOULET — C	HINON	-	SHIP TO SERVE
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur Port-Boulet Chinon	7 52 8 40 9 4	9 37 12 12 12 50		Chinon Port-Boulet Saumur	7 41 8 10 9 4	4 34 4 56 7 6	
I STATE OUR	relit	SAUM	UR —	BOURGUEIL	SHEAT	0.0	a imp
STATIONS	Omn. matin	Omn, soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur Port-Boulet Bourgueil	7 52 8 44 8 54	1 10	4 31 5 10 5 20	Bourgueil Port-Boulet Saumur	7 55 8 15 9 4		3 30 3 40 4 4

STATIONS						re.		an.	-	xte oir	ST.
Poitiers Moncontour Loudun Montreuil (ar.) — (dép.) le Vaudelnay Baugé Doué Martigné Angers	677779	53 4 14 22 43 12	9 9 9 10	5 41 41 21 29 40 50 57 17 45 tin	4 5 6 7 9	48 46 24 25 46 30 16 5	2345555557	53 27 4 38 10 19 26 40 10 ir	9 9 10	30 41 52 1 24	Ange Marti Doué Baugé le Var Monti Loudi Monc Poitie

STATIONS	Omn. matin			Omn. matin	Omn
Angers Martigné Doué Baugé le Vaudelnay Montreuil (ar.) — (dép.) Loudun Moncontour Poitiers	4 40 6 1 6 24 6 30 6 37 6 46 7 36 8 24 8 55 10 33 matin	8 26 8 57 9 7 9 16 9 26	11 54 12 16 12 34	11 48 1 13 1 37 1 44 1 1 2 1 2 15 3 29 5 soir	5 5 7 4 8 1 8 2 8 3 8 4 9 1 10 1 10 4 12 1 mati

NANTES - A	NGE	CRS	W.	SA	UMI	UR	-	TO	URS	5 -	- P/	KI	5	11.0
COLD SHORTS	Dir	ect	0m	n.	Ex	pr.]	Om	m.)	Om	in.	Um	n.	E)	Dr.
STATIONS	mix		mix	cte	W	m11	mi	kte	mı	kte	mi	kte		
al of man	so	ir	ma	tin	mat	in	ma	tin	so	ir	SO	īĻ)II
Nantes	11	45	1		6	10	8	40	12	7	3	10	7	35
Mances	ma		ma	in	mai	in	ma	tin	SO	ir	80	ir		ir
Angers	2	19	6	30	8	44	11	16	2	57	5	35	9	35
La Ménitré	2		7	10	9	9	11	51	3	42	6	16	10	34
Les Rosiers	100		7	19	9	17	11	59	3	52	6	25	27	
Saint-Clément	13		7	26		Paris	12	6	3	59	6	32	В	
Saint-Martin	-	ún.	7	33		200	12	12	4	7	6	39	1000	àc
Saumur (arrivée)	3	22	7	46		33	12	23	4	20	6	52	10	24
- (départ)	3	27	7	52			12	27	4	31	7		n (c	30
Varennes	5111	411	8	5	9	48	-	38	4	45	7	13	100	50
Port-Boulet	3	52		20	9	57	12.		5	1	7	29		16
Langeais	4	26			10	19		21	5	46	8	8		18
Tours (arrivée)	-5	5	9	42		6		59	6	35			11	17
Paris (arrivée)	10	39	100		3	. 6	1 ~		2	35	4	1	100	atin
Total Talance	ma	tin	ma	tin	1 80	oir	S	oir	ma	un	ma	un	. 111	-

PARIS - TOU	JRS -	- S	AUI	1UR		AN	GE)	RS		NANTE	ES
STATIONS	Expr.	0	mn. ixte	On mi so	nn. xte	Om ma	in.	Ex _l	or. tin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
aris	8 4 matir		4(atin	11 ma	25 tin			so	ir	SOIL	soir
ours angeais ort-Boulet arennes aumur (arrivée) — (départ) aint-Martin aint-Clément	2 3	3 8 7 3	5 43 6 20 6 39 6 49 7 13	0 8 8 8 9 9 9 9 9 9	39 51 4 12 26	12 12 12 1 1		3 3 4 4	49	6 8 6 43 6 54 7 6 7 12 7 25 7 32	10 19 10 32 10 42
es Rosiers a Ménitré ngers (arrivée) antes (arrivée)	3 2 3 5 5 5 mati	5	7 2 7 3: 8 2	1 9 2 9 1 10 1	41 52	1 1 2 5	38 48 30	4 4 6	57	7 48 8 32	11 53

Nantes (in matin	soir soir	soir matin	soir
Smile	SAU	JMUR —	LA FLÈCH	E	soir
Saumur Vivy Longué Jumelles Baugé Clefs La Flèche	5 43 1 5 55 1 6 7 2 6 22 2 6 39 3	ir soir 18 7 20 38 7 34 59 7 48 27 8 1 47 8 19 15 8 38 33 8 52	La Flèche Clefs Baugé Jun.elles Longué Vivy Saumur	matin matin 7 15 10 7 31 10 23 7 52 10 51 8 9 11 13 8 24 11 31 8 37 11 49 8 50 12 5	55555666

soir matin soir matin matin soir